



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 27 juin,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 20 juin 2019

**Etaient présents :** André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,  
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE<sup>(1)</sup>, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT,  
Elisabeth PERRENOTMARQUE<sup>(2)</sup>, Arthur MELIS, Carole HALGAND<sup>(4)</sup>, Adjoints.  
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE<sup>(5)</sup>, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Hocine BEN-SAÏD, Sophia FELLAHI-TALBI<sup>(3)</sup>, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Emilien GOGUEL-MAZET, Angélique ORENGO<sup>(6)</sup>, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés :** Hélène FERRANDI par André MOLINO, Anne OLIVERO par Sophie CELTON, Audrey CERMOLACCE par Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Patrick FORNERONE par Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN par Mike ARINCI

**Etaient absents excusés :** Martine CARMONA-FORNERONE, Jean-Claude CABRAS

**Etait absent :** Hervé VAQUIER-TOLINOS

**Secrétaire de séance :** Emilien GOGUEL-MAZET

*(1) et (3) arrivés avant le vote de la 1<sup>ère</sup> question*

*(2) arrivée avant le vote de la 1<sup>ère</sup> question et partie après le vote de la 3<sup>ème</sup> motion*

*(4) partie avant le vote de la 11<sup>ème</sup> question*

*(5) et (6) partis avant le vote de la motion n°02.06.2019*

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 27 juin 2019 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire :** « Mesdames, Messieurs les élu(e)s, en ouverture de notre séance, je souhaite que nous ayons une pensée commune pour notre collègue Tayeb KEBAB.

Elu depuis 30 ans au sein de mon équipe, il a été un Conseiller municipal toujours constructif. Nous nous souvenons tous de son humour qu'il maniait avec habileté, comme de sa pugnacité.

En 1989, Marc FERRANDI ne s'était pas trompé lorsqu'il a voulu faire de Tayeb KEBAB le premier conseiller municipal issu du quartier de la Gavotte Peyret, c'était un pari qu'il faisait. Il croyait, comme nous croyons encore, à la force de la diversité de nos quartiers conjuguée à l'unité de la commune, Une et indivisible comme la République, dont Tayeb a si bien incarné les valeurs.

Son ouverture d'esprit et son ouverture au monde me pousse en 2001 à lui confier la responsabilité de représenter la commune dans l'association nationale des villes de Paix. Par la suite, je lui ai confié la délégation de la coopération internationale. Encore récemment, avec Sophie CELTON, il a travaillé sur le handicap et l'accessibilité en milieu urbain.

Nous avons admiré son courage de le voir ainsi œuvrer, malgré ses problèmes de santé ces deux dernières années, où il répondait présent, dès qu'il le pouvait, où il mettait un point d'honneur à participer aux commissions d'action sociale, au CCAS et aux séances plénières du Conseil Municipal. C'était l'élu de tous les Septémois. C'est ce qui donne un sens profond à son engagement. Je vous invite à observer une minute de silence et de recueillement pour lui rendre hommage. »

Après avoir observé une minute de silence et de recueillement, Monsieur le Maire procède à l'installation de Madame Carole ALBOREO.

**Monsieur le Maire** : « avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe de l'installation de Madame Carole ALBOREO au Conseil municipal, conformément à l'ordre de succession du tableau des conseillers municipaux. Issue de la liste « Ensemble pour Septèmes », Madame Carole ALBOREO siègera au groupe socialiste. Souhaitons-lui la bienvenue. »

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 mai 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à **l'UNANIMITE**.

**Délibération n°01.06.2019 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2019 – 3<sup>ème</sup> répartition.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Gérard GUERRERO** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

**Madame Orengo** : « où se passe le mini séjour du centre social ? »

**Monsieur Magro** : « la subvention ne dépend pas du lieu du séjour. »

**Madame Perrenot-Marque** : « en effet, la subvention n'est pas attribuée en fonction du lieu du séjour et ce, quel que soit le centre aéré qui l'organise. Pour le centre social, cela se passe souvent à la montagne mais je n'ai pas plus d'information à ce jour. Je sais qu'ils avaient plusieurs possibilités et qu'ils sont en train de finaliser le projet. Cela va dépendre du nombre d'enfants inscrits et du tarif obtenu. Je précise quand même que nous ne sommes pas les seuls financeurs, La CAF participe également. Par ailleurs, il faut savoir que chaque fois qu'un séjour est organisé, il fait l'objet d'un bilan et si le séjour n'est pas fait, la subvention n'est pas versée. »

**Madame Orengo** : « pour PACQUAM et l'aide à la scolarité, qu'est-ce que cela englobe ? »

**Madame Perrenot-Marque** : « l'association intervient notamment sur le centre social avec des étudiants de niveau Bac+2 dans le cadre de l'aide aux devoirs mais cette aide concerne essentiellement les collégiens. En fait il s'agit surtout de leur apprendre une méthodologie. Il faut savoir que le centre social complète sur ses fonds propres et avec une aide institutionnelle, pour que les enfants de l'élémentaire puissent également en bénéficier. »

**Monsieur Guerrero** : « je voudrais mettre à l'honneur le Football Club de Septèmes par rapport aux deux montées en ligue car c'est une chose qui ne s'était pas vue depuis environ 30 ans. »

**Monsieur le Maire** : « d'ailleurs ils organisent une fête au Grand Pavois samedi. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention : Hocine BEN-SAÏD

**Délibération n°02.06.2019 : JEUNESSE-CULTURE - Approbation de la convention-type relative à la mise à disposition gracieuse des studios Louis ARAGON.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, **Monsieur le Maire** soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°03.06.2019 : JEUNESSE-CULTURE - Approbation du règlement intérieur des studios Louis ARAGON.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « c'est dans la continuité de la délibération qui vient d'être adoptée. »

**Monsieur le Maire** : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°04.06.2019 : PETITE ENFANCE – Approbation d'un livret d'accueil pour le multi-accueil collectif La Farandole et le multi-accueil collectif et familial La Ronde des Pitchouns.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « je trouve que c'est une excellente idée cette mise en place par les équipes des crèches. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°05.06.2019 : RESSOURCES HUMAINES – Modification du contrat de travail des assistantes maternelles – Fixation des indemnités.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Nercy** : « avant il s'agissait d'une indemnité globale et forfaitaire de 6,50 €. Aujourd'hui, pour coller à la réglementation, il s'agit de deux indemnités cumulées d'un montant total de 7 euros. »

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°06.06.2019 : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau-type des emplois communaux - Année 2019.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

**Monsieur Arinci** : « pouvez-vous développer le rôle du responsable de production ? »

**Monsieur Nercy** : « il s'agit d'un poste de second de cuisine au sein du service de restauration collective. Il devra assister le chef de cuisine dans la gestion courante de la cuisine, le remplacer en

cas d'absence, préparer et confectionner les repas, réceptionner et stocker les denrées, assurer l'entretien de la cuisine et des matériels utilisés et enfin, assurer les livraisons dans les cuisines satellites. »

**Monsieur le Maire** : « l'ironie de l'histoire c'est que la personne qui s'occupait du secteur est partie aux Pennes Mirabeau et que celle qui travaillait aux Pennes Mirabeau, après avoir vu notre annonce, a sollicité la Ville et a soumis sa candidature. Comme son profil convenait, nous avons décidé de la recruter. »

**Madame Hammouche** : « je peux vous dire que lors de la commission des repas, il a fait l'unanimité. C'est donc un très bon recrutement. »

**Monsieur le Maire** : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°07.06.2019 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Mise en place sur le territoire communal du dispositif départemental d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence pour son volet « rénovation des façades en centres-villes et villages ».**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°08.06.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition d'un terrain ZAC de la Haute Bédoule, parcelles cadastrées AB 95 – 100 – 117 et 119.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « c'est dans la continuité de ce qui a été fait avec l'achat de l'hôtel. En rassemblant les deux terrains, nous aurons une meilleure chance de faire ce que nous projetons. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°09.06.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Cession à la société GRAND DELTA de parcelles communales sises chemin de la Haute Bédoule.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Carole HALGAND** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Orenge** : « où en est-on par rapport à la loi sur les logements sociaux ? »

**Monsieur le Maire** : « on est à 15 %. »

**Madame Orenge** : « vous n'avez pas voulu mettre des propriétaires ? Il y a parfois des propriétaires qui construisent pour mettre ensuite en location mais il faut aussi leur laisser une chance d'acheter. »

**Monsieur le Maire :** « nous sommes à 15 % car des personnes sont devenues propriétaires grâce au parcours mis en place par la Ville. »

**Madame Orenge :** « la mairie se met toujours au milieu et on ne peut pas être propriétaire. C'est ce qui s'est passé pour moi chaque fois que j'ai souhaité acheter. »

**Monsieur le Maire :** « nous regardons l'intérêt public et pas l'intérêt personnel quand on préempte. Cela a été la même chose quand un élu de la majorité a voulu acheter. »

**Madame Orenge :** « dans ce type de construction, il existe des propriétaires au milieu des logements sociaux. Or, les propriétaires payent plus cher. C'est le cas par exemple aux Deux Moulins. »

**Madame Perrenot-Marque :** « par rapport à ce que vous dites, j'habite sur un lotissement exemplaire de 1986 (Les Genêts) où il existe un mélange entre location et propriété. C'est un lotissement qui vieillit bien avec une certaine convivialité. Il existe comme partout, le problème du stationnement car initialement il était prévu une place de stationnement par habitation. Aujourd'hui, beaucoup de jeunes qui s'installent soit n'ont pas les moyens d'acheter, soit ne veulent pas acheter. Quand on parle de « social », c'est dans le sens de « société » qu'il faut l'entendre et donc de départ dans la société. On voit aussi le retour d'anciens propriétaires qui ne souhaitent plus entretenir leurs maisons individuelles.

Quand on voit par exemple lors de la fête de la musique, le nombre de jeunes couples et de poussettes, on pourrait utiliser comme slogan « Septèmes, la ville où l'on procrée » à côté de Septèmes ville de paix ! »

**Monsieur Martinez :** « par rapport au problème de stationnement, c'est vrai que c'est partout en France. Sur la mixité des logements des années 70, on a regroupé les logements sociaux et créé une stigmatisation des résidents ce qui a eu pour conséquence de renforcer les écarts de catégories sociales. Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre de continuer ces erreurs. »

**Monsieur Magro :** « je trouve très bien que le logement fasse débat car cela fait partie des questions importantes. Par rapport au sujet qui lance le débat ce soir, il faut savoir qu'il s'agit de six logements sociaux (six pavillons en bande). Sur un autre programme en centre-ville, 8 logements sur 24 seront en locatifs sociaux.

On est loin de la ZUP n°1 de Marseille ou des Minguettes de Vénissieux ou de la cité des 4000 à la Courneuve.

C'est ce qui donne une idée de la difficulté. La Loi Duflot a augmenté le chiffre qui doit être atteint en 2025, de 20 à 25 %. Mais sur la projection actuelle et vu la topographie de Septèmes-les-Vallons, si on est entre 18 et 20 % de logements sociaux, on aura bien travaillé.

Si en plus les résidents avaient la possibilité de faire leurs courses sur Septèmes-les-Vallons au lieu de Plan de Campagne, cela aurait des répercussions sur l'économie de la Ville.

Je reviens sur les copropriétés d'un certain âge (40-50 ans) il faut savoir que lorsque le nombre de propriétaires habitants devient minoritaire, il faut être très attentif car souvent on aboutit à des copropriétés dégradées. Ça se fait dès que les propriétaires n'habitent plus sur place. Une grande partie des demandeurs de logements sociaux sont des personnes qui habitent Septèmes mais qui sont mal logées actuellement ou des personnes qui souhaitent revenir sur Septèmes. »

**Madame Hammouche :** « je voudrais revenir sur le questionnement de Madame Orenge et je rejoins en ce sens Jérémy Martinez sur la question de la mixité. Les logements n'ont de « sociaux » que le financement pouvant être affecté à des personnes ayant des revenus ne leur permettant pas d'accéder à des logements dans le privé qui sont souvent beaucoup plus chers. L'expérimentation faite sur plusieurs communes est une réussite. Il ne faut pas oublier que les Septémois ont des difficultés pour se loger. Au niveau de la municipalité, il y a des réflexions sur où et comment construire. Et puis de nos jours, si on ne le dit pas on ne sait pas que le logement est social. »

**Madame Orenge :** « pour répondre à Monsieur Magro, cela m'étonnerait que ceux qui sont dans des logements sociaux, achètent dans les commerces de Septèmes. »

**Monsieur Martinez :** « je voudrais vous faire part d'une donnée sociale. Il faut savoir qu'en France, 75% de la population serait éligible à un logement social. On est loin d'avoir les moyens de le faire. »

**Madame Orengo** : « au bout d'un moment on va devenir un arrondissement de Marseille. »

**Monsieur Arinci** : « on a la visibilité de l'évolution du prix du foncier sur Septèmes-les-Vallons depuis environ 10 ans, qui expliquerait l'impossibilité de devenir propriétaire ? »

**Monsieur le Maire** : « il n'y a pas de difficulté particulière d'accession à la propriété sur Septèmes. »

**Madame Celton** : « comme partout ailleurs, le prix du foncier a augmenté. Il faut être en capacité de répondre aux besoins des Septémois. Si on regarde le nombre de demandes, on est à plus de 300 demandes faites par des Septémois uniquement. Il faut aussi avoir un regard plus large car il est normal que les gens aient envie de venir sur Septèmes car la ville est attractive. »

**Monsieur le Maire** : « je pense qu'on a fait le tour. Sur l'ancien on est à 2 400 € le m<sup>2</sup> et sur le nouveau on est à environ 3 400 € le m<sup>2</sup> et je précise qu'il y a 60 % de propriétaires sur la commune. Je mets la délibération aux voix. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO*

### **Délibération n°10.06.2019 : PATRIMOINE COMMUNAL – Acquisition de la Bastide Valfleuri.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « c'est l'endroit où nous ferons le centre aéré car au regard de l'apport de logements qu'il va y avoir, nous avons pensé que ce serait un bon emplacement pour les enfants du point de vue sécurité. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO*

### **Délibération n°11.06.2019 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Approbation d'une convention de gestion entre la commune de Septèmes-les-Vallons et la Métropole Aix Marseille Provence pour la gestion de l'éclairage public.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Arthur MELIS** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur Magro** : « j'étais à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ce matin lorsqu'elle a examiné cette question. J'y étais non pas pour le chiffrage mais pour dire le désaccord des communes. La loi française est particulière car elle permet différentes interprétations. C'est la construction jurisprudentielle qui permet de mieux comprendre.

Il y a un an avec André Molino, nous avons écrit à la CLECT pour nous opposer à ce transfert. Aujourd'hui le fait d'avoir gardé cette compétence nous permet de continuer à mettre de l'éclairage public y compris quand les terrains sont privés, permet aussi de faire réfléchir les administrés sur la fermeture des propriétés et d'avoir une politique environnementale en modulant les horaires et l'intensité de l'éclairage.

Il faut savoir que 80 % des communes trouvent que c'est une absurdité mais si on ne prend pas cette délibération, le percepteur refusera de payer les factures. Il faut donc voter. »

**Monsieur le Maire** : « le problème c'est que comme c'est dans le cadre de la loi, si on n'en passe pas par-là, on ne pourra pas payer la société avec laquelle la Ville travaille. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l'UNANIMITE*

**MOTION 01.06.2019 : Motion contre la réforme des modes d'accueil de la Petite Enfance.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sophie CELTON** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « vous voyez l'importance de cette motion. Je tiens à remercier les parents qui sont dans la salle ce soir, pour leur mobilisation. On remet en cause le nombre d'enfants accueillis et il est logique que la Ville soit aux côtés des parents. J'invite d'ailleurs tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, à signer la pétition. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

**MOTION 02.06.2019 : Motion de soutien aux services postaux de proximité.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Denis CANI** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

**Monsieur Nercy**: « je voulais apporter deux précisions. La Poste a 4 missions de service public clairement identifiées tant sur Septèmes-les-Vallons que dans toute la France :

- La distribution de la presse
- La distribution 6 jours sur 7 du courrier
- La présence bancaire
- La contribution à l'aménagement du territoire

La Poste est une société anonyme avec comme particularité d'être à 25% la propriété de la Chambre des Dépôts et Consignations et à 75 % la propriété de l'Etat.

Aujourd'hui l'objectif de la Poste est de ne garder que les agences bancaires mais la présence véritable d'un bureau de poste est nécessaire.

Une réduction aujourd'hui signifie la disparition à terme du lieu d'implantation du bureau alors que c'est essentiel à la vie de la collectivité.

**Monsieur le Maire** : « surtout quand on vient vous voir pour demander des aménagements du bureau aux frais de la Ville pour tenir compte de la réorganisation mise en place. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

**MOTION 03.06.2019 : Motion d'opposition à la nouvelle réduction du plafond d'emplois et à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur Philippe NERCY** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

**Monsieur Magro** : « juste rappeler qu'il s'agit aussi pour nous de nous opposer à la dérive libérale qui touche l'ONF et pourrait le conduire rapidement à sa perte... »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

## COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire** : « avant de lever la séance, je vous informe que Madame Anne OLIVERO, notre collègue au sein de ce conseil, a perdu sa maman. Les obsèques auront lieu le lundi 1<sup>er</sup> juillet à 15h00 en l'église de Septèmes puis à 15h50 au cimetière de la Haute Bédoule, entrée B. Dans un autre registre, j'espère vous voir demain soir à la soupe au pistou organisée place Gabriel Péri à Notre Dame Limite. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 05.**